

## TARIFS 2024/2025

### COLLEGE

Nos tarifs couvrent les dépenses non prises en charge par l'Etat et les collectivités ainsi que les frais correspondants à la scolarité de votre enfant. Le régime est choisi pour l'année entière. La facture annuelle est établie fin septembre.

#### CONTRIBUTION DES FAMILLES

	Montant par mois sur 10 mois
Collège, Segpa, Ulis	<b>59.50 €</b>

#### DEMI-PENSION (A rajouter à la contribution des familles)

	Montant par mois sur 10 mois
Collège, Segpa, Ulis (4 repas) *	<b>87.50 €</b>

**Repas occasionnel : 6.95 €**

Compte tenu de l'aide du Conseil Départemental du Finistère, **le coût du déjeuner est plafonné à 2 € pour les collégiens boursiers** demi-pensionnaires et internes, après déduction des bourses.

#### PENSION (A rajouter à la contribution des familles)

	Montant par mois sur 10 mois
Pension complète * 270 € d'arrhes à l'admission (1)	<b>362.00 €</b>

(1) Cette somme est une avance sur les frais d'internat qui viendra en déduction de la facture de régularisation d'avril.

**\* Régularisation de 6 € par repas, remboursée aux familles en fonction de la date de fin de cours anticipée (selon les dates d'exams), pour les demi-pensionnaires et internes présents toute l'année scolaire.**

Pour les familles ayant plusieurs enfants au Likès, les réductions suivantes sont accordées pour la pension et demi-pension : réduction de 10 % pour le 2<sup>ème</sup> enfant et réduction de 20 % à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.

En cas de départ de l'internat en cours d'année (désistement, changement de régime, exclusion) les arrhes versées ne sont pas remboursées.

Nous proposons deux modes de règlement : soit par prélèvement automatique mensuel (10 échéances du 5 octobre au 5 juillet), soit par chèque (montant annuel réglé en 3 échéances : 5 novembre, 5 février et 5 mai). *Documents remis à l'admission.*

Des contraintes financières ne doivent pas être un frein à l'inscription de votre enfant au Likès. N'hésitez pas à prendre contact avec le Directeur ou l'Econome, si nécessaire.